PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ LAC SAINT-JEAN MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue à huis clos, via vidéoconférence débutant à 19 h 18, le lundi 4 mai 2020 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard et M^{me} Claire Girard sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- MODALITÉS DE TENUE DE LA SÉANCE

Afin d'officialiser la modification quant aux modalités de la tenue de cette séance du conseil, il est recommandé d'adopter une résolution en début de séance.

CONSIDÉRANT les différents décrets gouvernementaux déclarant l'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour des périodes successives de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de vidéoconférence via l'application Zoom;

86-05-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par vidéoconférence via l'application Zoom.

2- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

87-05-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Modalités de tenue de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 6 avril 2020
- 4 Règlement numéro 2020-494 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 5 Vente partie de terrain à la Microbrasserie du Lac St-Jean
- 6 Description technique servitude aqueduc chemin des Chênes
- 7 Contrat de réfection d'affichage touristique
- 8 Embauche des étudiants saison 2020
- 9 Contrat marquage de la Véloroute 2020
- 10 Contrat marquage de chaussée 2020
- 11 Remplacement tracteur à attelage frontal

- 12 Correspondance
- 13 Rapports des comités
- 14 Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-05
- 15 Hausse des coûts services offerts aux résidences pour aînés
- 16 Affaires nouvelles
- 17 Période de questions
- 18 Levée de l'assemblée

3- <u>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE</u> 6 AVRIL 2020

88-05-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 6 avril 2020, tel que rédigé.

4- RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-494 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Selon la procédure établie, le règlement numéro 2020-494 est déposé pour adoption. Tous les membres l'ont en main. Comme il n'y a pas eu d'opposition suite à l'adoption du projet de règlement le texte demeure le même.

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors d'une session du conseil tenue le 6 avril 2020;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 6 avril 2020;

ATTENDU QUE, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections* et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Gédéon doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15 %) ou de vingt-cinq (25 %) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

Règlement # 2020-494

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit ordonné et statué par le présent règlement portant le numéro 2020-494 que la division du territoire de la municipalité soit la suivante :

DIVISION EN DISTRICTS

Avis aux lecteurs :

- Les limites des districts électoraux sont décrites en sens horaire.
- Les mots *rue*, *route*, *avenue*, *chemin*, *rang*, *pont*, *rivière*, *ruisseau* et *voie ferrée* désignent la ligne médiane de ces éléments, sauf en cas de mention différente.
- Lorsque la limite d'un district électoral est la ligne arrière d'une voie de circulation, cette limite passe derrière les emplacements dont les adresses font face à la voie de circulation mentionnée. Le côté de cette voie est précisé par un point cardinal.

Article 1

Le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités :

District électoral numéro 1 Description :

303 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale Ouest (la Belle-Rivière) et de la voie ferrée, cette voie ferrée, la ligne arrière de la rue De Quen (côté Ouest), la ligne arrière du chemin du Ruisseau (côté Sud), la ligne arrière du quatrième Rang (côté Nord), la limite municipale Est et Sud et la limite municipale Ouest (la Belle-Rivière) jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 2 Description :

272 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale Ouest (la Belle-Rivière) et de la ligne haute tension, cette ligne à haute tension, la rue de la Plage, la ligne arrière de la rue De Quen (côté Ouest), la ligne arrière de l'avenue Bergeron (côté Nord), le prolongement de l'avenue Bergeron, la ligne arrière de la rue Tremblay (côté Est), le prolongement de la rue Lévesque, la limite municipale Est, la ligne arrière du quatrième Rang Ouest (côté Nord), la ligne arrière du quatrième Rang (côté Nord), la ligne arrière du chemin du Ruisseau (côté Sud), la ligne arrière de la rue De Quen (côté Ouest), la voie ferrée et la limite municipale Ouest (la Belle-Rivière) jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3 Description :

343 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection du chemin De Quen et du rang des Îles, la ligne arrière du chemin De Quen (côté Est) jusqu'au chemin des Morillons, la rue De Quen jusqu'à la rue Lévesque, la ligne arrière de la rue De Quen (côté Est) jusqu'à l'avenue Bergeron, la ligne arrière de la rue De Quen (côté Ouest), la rue de la Plage, la ligne à haute tension jusqu'à la rencontre de la Belle-Rivière, la limite municipale Ouest (Belle-Rivière et Lac-St-Jean), le ruisseau Grandmont et le chemin De Quen jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 4 Description :

339 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale Nord et de la ligne à haute tension, la limite municipale Nord (rivière Petite-Décharge), la limite municipale Est, le prolongement de la rue Lévesque, la ligne arrière de la rue Tremblay (côté Est), le prolongement de l'avenue Bergeron, la ligne arrière de l'avenue Bergeron (côté Nord), la ligne arrière de la rue De Quen (côté Est) jusqu'à la rue Lévesque, la rue De Quen jusqu'au chemin des Morillons, la ligne arrière du chemin De Quen (côté Est), la ligne arrière du rang des Îles (côté Est), la ligne à haute tension jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 Description :

336 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre du rang des Îles et du chemin de la Croix, le prolongement du chemin de la Croix, la ligne à haute tension, la ligne arrière du rang des Îles (côté Est), le chemin De Quen, le ruisseau Grandmont, la limite municipale Oust (Lac St-Jean), le prolongement en direction Ouest du chemin des Mélèzes, la ligne arrière du chemin de la Croix (côté Nord) et le prolongement de ce chemin jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 6 **Description:**

333 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale Nord et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, le prolongement du chemin de la Croix, la ligne arrière du chemin de la Croix (côté Nord) et le prolongement en direction Ouest du chemin des Mélèzes et la limite municipale Ouest et Nord (rivière Petite-Décharge jusqu'au point de départ.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Émile Hudon Dany Dallaire Maire Directeur général

VENTE PARTIE DE TERRAIN À LA MICROBRASSERIE DU LAC ST-JEAN

Lors de la séance du conseil du 10 février dernier, le conseil a accordé à l'entreprise 9179-0337 Québec inc. (la Microbrasserie du Lac St-Jean) une dérogation mineure, leur permettant notamment l'agrandissement d'une partie de la boutique de vente. Cette dérogation était conditionnelle à une entente sur la vente d'une partie de terrain.

Le tout a été négociée avec la Microbrasserie et une entente est intervenue pour la vente de la partie de terrain nécessaire au prix de 300 \$. L'acquéreur assumera les frais de la transaction ainsi que les frais d'arpenteur pour la nouvelle subdivision. Le terrain vendu serait de 3 mètres x 7 mètres.

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et 89-05-20 résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la vente d'une partie du lot

5 749 052 d'une superficie de 21 mètres carrés à 9179-0337 Québec Inc. (la Microbrasserie du Lac St-Jean) au prix de 300 \$ et d'autoriser le maire et le directeur général a signé l'acte de vente.

DESCRIPTION TECHNIQUE SERVITUDE - AQUEDUC CHEMIN 6-<u>DES CHÊNES</u>

Ce projet a été autorisé en 2019. On rappelle que la municipalité a accordé un contrat à Forage Directionnel 3D pour la partie de conduite permettant de raccorder un nouveau réseau pour les usagers du chemin des Chênes. Il était prévu que comme cette conduite serait aménagée sur une propriété privée, celle de M. Patrice Lessard, il y aurait d'officialiser la mise en place via une servitude officielle.

Afin de pouvoir faire préparer un acte de servitude officiel, il est nécessaire de faire décrire cette servitude par un arpenteur-géomètre. Une offre a été demandée à cette fin à la firme Girard, Tremblay, Gilbert.

Cette offre est au montant de 1 500 \$ avant taxes.

90-05-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la firme Girard, Tremblay, Gilbert, d'un montant de 1 500 \$ avant taxes, pour la préparation d'un acte de servitude officiel pour l'aqueduc du chemin des Chênes.

7- CONTRAT DE RÉFECTION D'AFFICHAGE TOURISTIQUE

En 2020, la municipalité a réservé un budget de 6 000 \$ afin de poursuivre le travail de réfection de l'affichage touristique.

Quatre enseignes ont été priorisées. Des soumissions ont été demandées.

Trois soumissionnaires ont déposé une soumission comme suit :

| • | Lettrage Flash | 4 758 \$ plus taxes |
|---|------------------------------|---------------------|
| • | Signis Inc. (Enseigne April) | 5 890 \$ plus taxes |
| • | Lettrage GD | 8 990 \$ plus taxes |

91-05-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour la réfection de l'affichage touristique à l'entreprise Lettrage Flash pour un montant de 4 758 \$ plus taxes.

8- EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS – SAISON 2020

M. Michel Tremblay fait un compte-rendu de la dernière réunion du comité des ressources humaines.

Le comité recommande que compte tenu de la situation exceptionnelle, une autorisation générale soit accordée à la direction générale qui, de concert avec le comité pourra procéder aux embauches. De plus, il est recommandé de fixer des conditions salariales à la hausse pour ainsi avoir un incitatif important pour les jeunes ce qui facilitera le recrutement et certaines embauches officielles sont recommandées.

92-05-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de concert avec le comité des ressources humaines de procéder aux embauches des étudiants et du personnel nécessaire au camping selon les besoins et de fixer les conditions salariales suivantes pour l'été 2020 :

| - Emploi étudiant | Taux horaire de 14.50 \$ |
|-------------------------------------|--------------------------|
| - Emploi étudiant (avec expérience) | Taux horaire de 15.00 \$ |
| - Gérant camping municipal | Taux horaire de 21.50 \$ |
| - Assistante-gérante camping | Taux horaire de 16.00 \$ |
| - Sauveteur plage | Taux horaire de 18.50 \$ |

9- CONTRAT MARQUAGE DE LA VÉLOROUTE 2020

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres regroupé concernant le marquage de chaussée de la véloroute des Bleuets.

Trois (3) entreprises ont déposé leur soumission comme suit :

| • | Signalisation Audet inc | 26 086.96 \$ |
|---|--------------------------------|--------------|
| • | Signalisation Inter-Lignes inc | 36 731.06 \$ |
| • | Asphalte Henri Laberge inc | 30 118.28 \$ |

Après analyse de la M.R.C., il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit à l'entreprise Signalisation Audet inc Selon la répartition du travail par municipalité le contrat pour Saint-Gédéon s'élèvera à 3 954.97 \$.

93-05-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de chaussée de la véloroute à l'entreprise Signalisation Audet inc pour un montant de 3 954.97 \$.

10- CONTRAT MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2020

La M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a procédé à une demande regroupée pour diverses municipalités. Pour notre municipalité, le marquage de certains secteurs a été priorisé soit le rang des Îles au complet et la rue de la Gare.

Suite à une concertation des municipalités, il a été convenu cette année de ne pas aller en appel d'offres et de négocier directement une entente avec un fournisseur de la région dans l'esprit de stimuler l'achat local. Le fournisseur Signalisation Inter-Lignes a été contacté et offre un prix de 0.26 \$/mètre. Il s'agit du même taux pour lequel il a déposé une soumission en 2019.

Il est recommandé d'accepter cette offre.

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et 94-05-20 il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de la chaussée dans certains secteurs de la municipalité selon la liste établie à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes au prix unitaire de 0.26 \$/mètre pour un total approximatif de 4 215.90 \$ plus taxes.

11- REMPLACEMENT TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL

Le remplacement du tracteur Kubota est programmé pour cette année. Nous avons fait un appel de propositions auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d'un tracteur neuf avec cabine fermée incluant divers accessoires, en plus la possibilité de prendre notre équipement actuel.

Les deux propositions déposées sont comme suit :

Zone Kubota

 Sans reprises de l'équipement actuel 59 885.43 \$ plus taxes o Incluant reprise : 50 885.43 \$ plus taxes

Maltais Ouellet

Sans reprise de l'équipement actuel 63 200.00 \$ plus taxes Incluant reprise: 55 200.00 \$ plus taxes

Suite à l'analyse des deux propositions, il est recommandé au conseil d'accepter l'offre de Zone Kubota, incluant la reprise de nos équipements actuels, au montant de 50 885.43 \$ plus taxes.

95-05-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter l'offre de Zone Kubota pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal modèle F3990 neuf ainsi que divers accessoires et incluant la reprise de nos équipements actuels pour un montant de 50 885.43 \$ plus taxes conformément à l'offre soumise à la municipalité;
- Qu'un emprunt sur le fonds de roulement au montant de 30 000 \$ remboursable sur 5 ans soit effectué pour payer une partie de la dépense;
- Que M. Dany Dallaire soit mandaté pour la municipalité pour faire toutes les démarches nécessaires auprès de la SAAQ.

12- CORRESPONDANCE

MTQ

Information relative à la sécurité lors des opérations impliquant une souffleuse à neige.

Réseau Environnement

Avis de renouvellement de l'adhésion.

96-05-20 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de l'adhésion pour l'année de 2020 au coût de 280 \$ plus taxes.

Éoliennes Belle-Rivière

Lettre d'information sur l'avancement du projet.

Ministère de l'Environnement

Demande d'informations additionnelles à GENNEN inc pour l'étude du terrain dans le chemin du Ruisseau pour le jardin communautaire.

GENNEN inc

Informations additionnelles au ministère de l'Environnement sur l'étude du terrain dans le chemin du Ruisseau.

Trium Média

Information relative à un cahier spécial soulignant les 20 ans de la Véloroute des Bleuets.

97-05-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre ¼ de page de publicité dans le cahier spécial soulignant les 20 ans de la Véloroute du journal

13- RAPPORTS DES COMITÉS

Festival des glaces

Le rapport financier de la dernière édition du Festival des glaces est déposé.

Comité des ressources humaines

M. Michel Tremblay fait rapport sur la conférence téléphonique du 28 avril dernier.

14- <u>ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET</u> DÉBOURSÉS NO 2020-05

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

98-05-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-05 au montant de 99 830.76 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer : 76 058.28 \$ (incluant diverses retenues)

Déboursés : 23 772.48 \$
TOTAL : 99 830.76 \$

15- <u>HAUSSE DES COÛTS – SERVICES OFFERTS AUX RÉSIDENCES</u> POUR AÎNÉS

M. Michel Tremblay dépose un projet de résolution soumis par la municipalité d'Hébertville.

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de 17 % du coût des services imposés aux locataires de résidences pour personnes aînées opérées par la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau élevé que représente une telle augmentation pour chacun des locataires de ces résidences qui peinent à joindre les deux bouts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon a à cœur le bien-être et les conditions de vie de ses aînés vivant en résidence sur son territoire et que de telles décisions auront un impact négatif sur ces derniers;

CONSIDÉRANT QU'en regard avec d'autres coopératives de services, l'augmentation proposée semble très élevée;

99-05-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Saint-Gédéon demande expressément à la Coopérative de services à domicile Lac St-Jean-Est de surseoir à sa décision d'appliquer l'augmentation de 17 % du coût des services aux résidences de personnes aînées qu'elle opère sur le territoire de la MRC Lac St-Jean-Est notamment le Complexe Communautaire Grandmont à Saint-Gédéon;

Que copie de cette résolution soit aussi transmise au Député de Lac Saint-Jean, M. Éric Girard et à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 52, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

| Émile Hudon | Dany Dallaire |
|-------------|-------------------|
| Maire | Directeur général |